

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CCAS D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 038-213800154-20240308-D20240308\_01-DE



**Auteur =** Martial SIMONDANT – Président

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 16

**VOTES :**

**Contre : 0    Pour : 16    Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la  
préfecture et affichage

**Délibération n° D2024-03-08 - 01**

Date de convocation : 28/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Artas dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. SIMONDANT Martial,

Présents : SIMONDANT Martial, BOUVIER Christian, CHAUVIN Pascal, LEMOINE Brigitte, NATIVEL Isabelle, PIOLAT Laëtitia, BOURGET Nicole, CANEL Christian, COLLIN Martine, GREA François, PEYROLA Pascale

Excusé(s) : PIGNARD Laurence

Pouvoirs : GUETAT Suzanne donne pouvoir à COLLIN Martine  
BALLET Dominique donne pouvoir à LEMOINE Brigitte  
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial  
BRUN Myriam donne pouvoir à GREA François  
ROSTAING Fabienne donne pouvoir à BOUVIER Christian

**COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - BUDGET CCAS - EXERCICE 2023**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les résultats du Compte de Gestion du CCAS pour l'exercice 2023, établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, Trésorier de St Marcellin.

Les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif 2023 du budget CCAS de la commune, soit :

Section de fonctionnement :

Résultat exercice : - 8 628.95 €

Résultat clôture avec report antérieur : - 9 569.76 €

**Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECLARE** que les résultats du compte de gestion relatif au budget CCAS, dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, Trésorier de St Marcellin, sont conformes aux résultats du compte administratif 2023 et n'appellent ni observation, ni réserve, de sa part,
- **CHARGE** M. le Président et M. le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an  
ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Président

